

PRÉVENTION DES SINISTRES

PRÉVENIR LES DÉGÂTS D'EAU

PRÉSENTÉS PAR M. ALBERT ARDUINI, T.P., PAA,
DIRECTEUR, INSPECTION ET EXPERTISE CONSEIL EN BÂTIMENT CHEZ RMS, GESTION DES RISQUES INC.

LES DÉGÂTS D'EAU CAUSÉS PAR L'EAU DANS LES IMMEUBLES POUR LES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES

- ▶ Confiez tous les travaux de réparation, de modification ou d'amélioration à un plombier détenant un permis de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et membre de la CMMTQ (Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec).
- ▶ Inspectez périodiquement les installations de plomberie, les raccordements des laveuses et des lave-vaisselles de même que tout autre appareil fonctionnant avec de l'eau situé à l'intérieur des bâtiments.
- ▶ Remplacez les réservoirs d'eau chaude présentant un degré de détérioration avancé ou avant la fin de leur durée de vie, qui est généralement d'environ 10 ans.
- ▶ Remplacez les robinets d'arrêt par des soupapes d'arrêt à bille.
- ▶ Installez un clapet antiretour même lorsque le règlement municipal ne l'exige pas.
- ▶ Inspectez annuellement le calfeutrage autour des baignoires et des douches et refaites-le si nécessaire.
- ▶ Pensez à remplacer les tuyaux de raccordement pour laveuse en caoutchouc par des tuyaux à gaine métallique.
- ▶ Envisagez l'installation de détecteurs de fuite d'eau (ex. : Nowa).
- ▶ Demandez la collaboration des copropriétaires en leur indiquant les comportements responsables à adopter.

LES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LES INFILTRATIONS D'EAU PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DES BÂTIMENTS POUR LES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES

- ▶ Faites effectuer tous les travaux de réparation, d'amélioration ou de remplacement par un entrepreneur spécialisé détenant un permis de la RBQ.
- ▶ Vérifiez l'état de la toiture annuellement.
- ▶ Planifiez le remplacement d'une toiture tous les 20 ans.
- ▶ En hiver, déneigez les toitures. Il faut éviter d'avoir une accumulation de plus de 20 pouces de neige compacte ou d'un mélange de 9 pouces de neige, de glace et d'eau.
- ▶ Inspectez le calfeutrage de toutes les portes et fenêtres et refaites-le au besoin.
- ▶ Planifiez le remplacement complet du calfeutrage des portes et des fenêtres tous les cinq ans.
- ▶ Nettoyez les gouttières annuellement.
- ▶ Vérifiez si le déversement des descentes pluviales est à 1,8 m ou plus du mur de fondation.
- ▶ Vérifiez si votre terrain a une pente positive à partir des murs de fondation qui permet d'éloigner l'eau du bâtiment tout en respectant les propriétés voisines.
- ▶ Inspectez la maçonnerie et entretenez les joints de mortier régulièrement. Réparez les fissures sans tarder.
- ▶ Inspectez annuellement la fondation de votre immeuble et faites réparer toute fissure immédiatement par des spécialistes.



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise